

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2021

LIMITATION DES IMPACTS NÉGATIFS DE LA PUBLICITÉ - (N° 4019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

À la seconde phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , incitant au non-entretien ou au mésusage des produits, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une publicité fait la promotion d'un produit ; elle va vraisemblablement s'attacher davantage à cette dimension promotionnelle qu'à faire la publicité du non-entretien ou au mésusage des produits.